



N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du Code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Dénomination (pour les personnes morales) SPLA Les Portes du Tarn Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : domaine d'En Fargou, Côte d'En Fargou, 81 370 Saint Sulpice La Pointe Nature des activités : Société Publique Locale d'Aménagement - Réalisation de toute opération liée à l'aménagement de la ZAC dite « Les Portes du Tarn » relevant de la compétence du Syndicat Mixte des Portes du Tarn ainsi que des études préalables nécessaires à ces opérations. Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B2 Amphibiens	1 espèce : voir carte des habitats d'espèces dans dossier
Pélodyte Ponctué	
B4 Oiseaux	9 espèces nicheuses et 31 non nicheuses sur site (alimentation, de passage, hivernant). Voir carte des habitats d'espèces dans dossier
Elanion blanc - Elanus caeruleus	
Oedicnème criard- Burhinus oedicnemus	
Pic épeichette- Dendrocops minor	
Bergeronnette printanière- Motacilla flava	
Faucon hobereau- Falco subbuteo	
Cochevis huppé - Galerida cristata	
Mésange à longue queue - Aegithalos caudatus	
Pic épeiche - Dendrocops major	
Pinson des arbres - Fringilla coelebs	
Accentueur mouchet-Prunella modulari	
Aigle botté-Hieraaetus pennatus	
Aigrette garzette-Egretta garzetta	
Bondrée apivore-Pernis apivorus	
Bruant des roseaux-Emberiza schoeniclus	
Busard cendré-Circus pygargus	
Busard Saint-Martin-Circus cyaneus	
Chevalier aboyeur-Tringa nebularia	
Chevalier guignette-Actitis hypoleucos	
Chevalier cul-blanc-Tringa ochropus	
Circaète Jean-le-Blanc-Circaetus gallicus	
Coucou gris-Cuculus canorus	
Epervier d'Europe-Accipiter nisus	
Fauvette pitchou-Sylvia undata	
Fauvette mélanocéphale-Sylvia melanocephala	
Grand Cormoran-Phalacrocorax carbo	
Grande Aigrette-Casmerodius albus	

u

<p>Grosbec casse-noyaux-Coccothraustes coccothraustes Guêpier d'Europe-Merops apiaster Héron pourpré-Ardea purpurea Linotte mélodieuse-Linaria cannabina Milan royal-Milvus milvus Mouette rieuse-Larus ridibundus Linnaeus, 1766 Petit Gravelot-Charadrius dubius Pic noir-Dryocopus martius Pie-grièche écorcheur-Lanius collurio Pie grièche méridionale-Lanius meridionalis Pipit farlouse-Anthus pratensis Pipit rousseline-Anthus campestris Roîtelet triple bandeau-Regulus ignicapillus Tardif des prés-Saxicola rubetra</p>	
<p>B5 Mammifères</p> <p>Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros) Pipistrelle de Nathusius (Pipistrellus nathusii) Vespère de Savi (Hypsugo savii) Murin de Natterer (Myotis nattererii) Groupe des Grands murins (Myotis / Myotis blythii) Minoptère de Schreibers (Miniopterus schreibersii)</p>	<p>5 espèces et 1 groupe d'espèces. Voir liste et carte dans la suite du dossier de demande de dérogation</p>

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Réalisation de la ZAC « Les Portes du Tarn »

Le projet d'aménagement des Portes du Tarn regroupe plusieurs objectifs d'intérêt public :

- Il vise d'abord à développer une offre foncière permettant l'accueil d'activités économiques métropolitaines, dans un objectif de développement économique et de création d'emploi ; Au-delà d'activités industrielles, le programme vise également le développement d'activités agricoles ou liées à l'agriculture, avec notamment la création d'une filière structurante autour du maraîchage, ainsi que des activités tertiaires, de services, commerces et loisirs. L'objectif est ainsi de créer à terme (d'ici 2040) plus de 3 000 emplois dans des secteurs d'activités diversifiés.
- Il intègre également, par la création de l'échangeur n°5 sur l'autoroute A68 et de la future voie départementale de contournement de Saint-Sulpice, un délestage du trafic de transit, notamment des poids-lourds, à travers le centre-ville de Saint Sulpice et le passage à niveau des voies ferrées, dans un objectif d'amélioration du cadre de vie et de la sécurité routière et ferroviaire ;
- Enfin vise à constituer, à travers une programmation d'activités diversifiées, l'aménagement d'espaces publics qualitatifs, et la démarche d'écologie industrielle, une opération exemplaire en termes environnemental, à travers les déclinaisons thématiques des transports et déplacements, de l'énergie, de l'eau, des déchets...

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

h

Destruction Préciser : **Destruction, d'habitats de repos et/ou de reproduction d'espèces protégées par les travaux de réalisation du projet.**

Altération Préciser : **Altération d'habitats de repos et/ou de reproduction d'espèces protégées par les travaux de réalisation du projet (continuité écologique du corridor garonnais).**

Dégradation Préciser :

Voir les explications relatives au projet dans la suite du présent dossier.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : **Environnementaliste et écologues spécialisés sur la faune et la flore (Bureau d'études ou associations)**

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période :

- Déboisements/débroussaillages (haies, fourrés, arbres isolés sans cavités) : autorisation entre septembre et fin février.
- Terrassements / décapage des terres (milieux ouverts agricoles, friches, prairies et cultures) : autorisation entre septembre et mi-mars.
- Comblement des mares : autorisation entre novembre et fin février (avec au préalable création des mares compensatoires).
- Comblement des fossés et ornières importantes : autorisation entre septembre et fin février, notamment quand il n'y a plus d'eau (avec au préalable création des mares et dépressions compensatoires). Durant la phase chantier, si des ornières étaient découvertes avec présence de têtards celles-ci seraient comblées immédiatement après déplacement des têtards sans limite de temps.
- Démolition des bâtiments agricoles : autorisation préférentielle entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre.

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : **OCCITANIE**

Départements : **Haute-Garonne (31) / Tarn (81)**

Cantons :

Communes : **Buzet-sur Tarn / Saint Sulpice la pointe/ Roquesérière**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser : **Mesures préventives dans la réalisation des travaux**

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Voir les explications relatives au projet dans la suite du présent dossier

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Un suivi environnemental sera réalisé durant les travaux et après travaux ainsi qu'un suivi naturaliste sur les parcelles compensatoires**

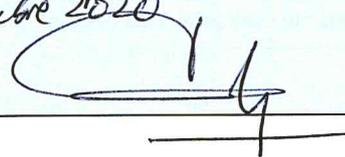
Voir modalité dans le dossier

* cocher les cases correspondantes

u

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *Salut-Fellice la Torretta*
Le *25 septembre 2020*
Votre signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by a vertical stroke and a horizontal line at the bottom.

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT*
 LA DESTRUCTION*
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
<p>Dénomination (pour les personnes morales) SPLA Les Portes du Tarn Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : domaine d'En Fargou, Côte d'En Fargou, 81 370 Saint Sulpice La Pointe Nature des activités : Société Publique Locale d'Aménagement - Réalisation de toute opération liée à l'aménagement de la ZAC dite « Les Portes du Tarn » relevant de la compétence du Syndicat Mixte des Portes du Tarn ainsi que des études préalables nécessaires à ces opérations. Qualification :</p>

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNES PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B2 Amphibiens	1 espèce : voir carte des habitats d'espèces dans dossier	
Pélodyte Ponctué		
B4 Oiseaux	9 espèces nicheuses et 31 non nicheuses sur site (alimentation, de passage, hivernant). Voir carte des habitats d'espèces dans dossier	
Elanion blanc - <i>Elanus caeruleus</i>		
Oedicnème criard- <i>Burhinus oedicnemus</i>		
Pic épeichette- <i>Dendrocops minor</i>		
Bergeronnette printanière- <i>Motacilla flava</i>		
Faucon hobereau- <i>Falco subbuteo</i>		
Cochevis huppé - <i>Galerida cristata</i>		
Mésange à longue queue - <i>Aegithalos caudatus</i>		
Pic épeiche - <i>Dendrocops major</i>		
Pinson des arbres - <i>Fringilla coelebs</i>		
Accentueur mouchet- <i>Prunella modulari</i>		
Aigle botté- <i>Hieraetus pennatus</i>		
Aigrette garzette- <i>Egretta garzetta</i>		
Bondrée apivore- <i>Pernis apivorus</i>		
Bruant des roseaux- <i>Emberiza schoeniclus</i>		
Busard cendré- <i>Circus pygargus</i>		
Busard Saint-Martin- <i>Circus cyaneus</i>		
Chevalier aboyeur- <i>Tringa nebularia</i>		
Chevalier guignette- <i>Actitis hypoleucos</i>		
Chevalier cul-blanc- <i>Tringa ochropus</i>		
Circaète Jean-le-Blanc- <i>Circaetus gallicus</i>		
Coucou gris- <i>Cuculus canorus</i>		
Epervier d'Europe- <i>Accipiter nisus</i>		
Fauvette pitchou- <i>Sylvia undata</i>		
Fauvette mélanocéphale- <i>Sylvia melanocephala</i>		
Grand Cormoran- <i>Phalacrocorax carbo</i>		
Grande Aigrette- <i>Casmerodius albus</i>		
Grosbec casse-noyaux- <i>Coccothraustes coccothraustes</i>		
Guêpier d'Europe- <i>Merops apiaster</i>		
Héron pourpré- <i>Ardea purpurea</i>		
Linotte mélodieuse- <i>Linaria cannabina</i>		
Milan royal- <i>Milvus milvus</i>		
Mouette rieuse- <i>Larus ridibundus</i> Linnaeus, 1766		
Petit Gravelot- <i>Charadrius dubius</i>		
Pic noir- <i>Dryocopus martius</i>		

u

Pie-grièche écorcheur-Lanius collurio Pie grièche méridionale-Lanius meridionalis Pipit farlouse-Anthus pratensis Pipit rousseline-Anthus campestris Roitelet triple bandeau-Regulus ignicapillus Tarier des près-Saxicola rubetra	
B5 Mammifères Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros) Pipistrelle de Nathusius (Pipistrellus nathusii) Vespère de Savi (Hypsugo savii) Murin de Natterer (Myotis nattererii) Groupe des Grands murins (Myotis / Myotis blythii)	4 espèces et 1 groupe d'espèces. Voir liste et carte dans la suite du dossier de demande de dérogation

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Réalisation de la ZAC « Les Portes du Tarn »

Le projet d'aménagement des Portes du Tarn regroupe plusieurs objectifs d'intérêt public :

- Il vise d'abord à développer une offre foncière permettant l'accueil d'activités économiques métropolitaines, dans un objectif de développement économique et de création d'emploi ; Au-delà d'activités industrielles, le programme vise également le développement d'activités agricoles ou liées à l'agriculture, avec notamment la création d'une filière structurante autour du maraîchage, ainsi que des activités tertiaires, de services, commerces et loisirs. L'objectif est ainsi de créer à terme (d'ici 2040) plus de 3 000 emplois dans des secteurs d'activités diversifiés.
- Il intègre également, par la création de l'échangeur n°5 sur l'autoroute A68 et de la future voie départementale de contournement de Saint-Sulpice, un délestage du trafic de transit, notamment des poids-lourds, à travers le centre-ville de Saint Sulpice et le passage à niveau des voies ferrées, dans un objectif d'amélioration du cadre de vie et de la sécurité routière et ferroviaire ;
- Enfin vise à constituer, à travers une programmation d'activités diversifiées, l'aménagement d'espaces publics qualitatifs, et la démarche d'écologie industrielle, une opération exemplaire en termes environnemental, à travers les déclinaisons thématiques des transports et déplacements, de l'énergie, de l'eau, des déchets...

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION *
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVÈMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : Capture en cas de sauvetage si présence d'individus dans les points d'eau avant comblement Relâchers au sein des nouveaux points d'eau créés.....

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :
.

Capture manuelle Capture au filet
 Capture avec époussette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser : ...

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
 Par pièges létaux Préciser :
 Par capture et euthanasie Préciser :
 Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser : Destruction par :
- Risque au cours des travaux de déboisement, débroussaillage, défrichage, et de terrassement (phase chantier) ; Risque de destruction en phase exploitation (collision)

Voir les explications relatives au projet dans la suite du présent dossier.
 Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : **Pendant la phase travaux (Bruit, mouvement engins).**

Passage des véhicules sur la ZAC (phase de fonctionnement)
 Voir les explications relatives au projet dans la suite du présent dossier.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : **Environnementaliste et Ecologues spécialisés sur la faune et la flore (Bureau d'études ou associations)**

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période :
Un suivi environnemental sera réalisé durant les travaux et après travaux ainsi qu'un suivi naturaliste sur les parcelles compasatoires
 Voir modalité dans le dossier
 ou la date : /

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Occitanie
 Départements : Haute-Garonne (31) / Tarn (81)
 Cantons :
 Communes : Buzet sur Tarn, Saint-Sulpice, Roquesériere

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Dans le cadre du dossier de demande de dérogation au titre de l'Article L411-2 du Code de l'environnement, plusieurs mesures d'évitement, de réduction, de compensation des impacts, d'accompagnement et de suivi des mesures ont été définies, en vue de garantir le maintien de l'état de conservation des espèces impactées, à l'échelle locale.

Voir les explications relatives au projet dans la suite du présent dossier.
 Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
 Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Un suivi environnemental sera réalisé durant les travaux et après travaux ainsi qu'un suivi naturaliste sur les parcelles compasatoires**
 Voir modalité dans le dossier

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Saint-Sulpice la Rivière le 25/09/2020
 Votre signature 